

1. REMARQUES GÉNÉRALES

1.1. Objet

Le présent document énumère les normes générales établies par INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A., ci-après HISPACOLD, pour assurer, pendant la période de garantie, la couverture des systèmes, composants et accessoires qu'elle fabrique ou commercialise, ainsi que la qualité maximale du service après-vente qu'elle offre à tous ses clients.

En cas de conditions particulières de garantie avec des tiers en contradiction avec celles indiquées dans le présent document de conditions générales, les conditions particulières ont prévalence sur les conditions générales. En ce qui concerne les conditions concrètes établies dans ce document de conditions générales qui n'apparaissent pas dans les conditions particulières, ces conditions concrètes du présent document sont valides dans les conditions particulières.

1.2. Définitions

Systèmes : ensemble de composants et d'accessoires, qui, lorsqu'ils sont interconnectés (de manière mécanique comme électrique), ou connectés avec d'autres éléments du véhicule, permettent la génération de l'énergie thermique, ainsi que le transport et l'utilisation de cette énergie, dans le but d'atteindre les conditions, totales ou partielles, de confort thermique à l'intérieur du véhicule. Un système de climatisation complet se compose d'au moins une unité de dissipation de chaleur, une unité de consommation de l'énergie thermique, un compresseur doté d'actionnements mécaniques, un socle de fixation au véhicule, un tableau de bord, de tuyaux et de raccords de connexion.

Composants principaux : chaque partie principale (ci-après, les composants) qui compose un système de climatisation. En particulier, à titre d'exemple, sont considérés comme des composants les unités au plafond, compresseurs avec/sans accessoires de connexion, tableaux de bord, dégivrateurs, centrales de chauffage, etc.

Accessoires : éléments permettant la connexion entre les différents composants principaux qui constituent le système de climatisation.

Pièces de rechange : chaque pièce avec une fonctionnalité indépendante, dont la vente pour remplacement d'autres pièces de composants défectueuses et/ou endommagées antérieurement, a été autorisée par HISPACOLD.

Mise en marche : procédure de vérification de l'installation des différents composants et accessoires qui constituent le système d'air conditionné.

Acheteur : entreprise qui acquiert des systèmes et/ou composants et accessoires auprès d'HISPACOLD en vue de leur incorporation finale dans un véhicule neuf ou reconconditionné.

Service officiel d'Hispacold : tout atelier de réparation autorisé par HISPACOLD.

Distributeur officiel : entreprise autorisée par HISPACOLD pour l'achat/vente de pièces de rechange dans un pays, ainsi que pour la coordination de l'après-vente dans ledit pays.

Client final : entreprise ou personne physique propriétaire et/ou exploitante du véhicule dans lequel sont installés les composants et/ou accessoires fabriqués ou commercialisés par HISPACOLD.

Date de la première immatriculation : date de la première affectation d'un numéro d'immatriculation à un véhicule, qui l'identifie comme autorisé pour circuler sur les voies publiques, et qui est enregistré sur la carte grise du véhicule.

1.3. Liste de contacts

La page Web www.hispacold.es inclut les principaux contacts chez HISPACOLD pour les services Après-vente et Gestion des ventes de pièces de rechange ainsi que la procédure de gestion des garanties.

2. CONDITIONS DE GARANTIE HISPACOLD

2.1. Application et couverture de la Garantie HISPACOLD

La garantie s'applique dans les circonstances suivantes :

- Le produit est fabriqué ou commercialisé par HISPACOLD.
- La police de garantie est activée.
- Les conditions générales de garantie et d'après-vente d'HISPACOLD sont respectées.
- La réparation a été effectuée par un Service officiel d'Hispacold ou par un concessionnaire autorisé.

La garantie couvre :

- Le remplacement ou la réparation (sur critère d'HISPACOLD) de la pièce défectueuse. Dans tous les cas, la garantie du matériel de remplacement ou du matériel réparé prend effet jusqu'à la fin de la garantie d'origine de l'équipement ou du composant.
- La main d'œuvre nécessaire pour le remplacement de la pièce défectueuse, selon les prix horaires définis pour celle-ci (conformément au pays pour lequel la police de garantie a été activée).

- Les frais de transport au point de livraison du matériel d'origine, via les moyens de transport habituels.

2.2. Délai de couverture de garantie des systèmes et/ou composants

La période de garantie est de douze mois ou 150 000 km (selon le premier de ces événements) à partir de la date d'immatriculation du véhicule, à condition que moins de dix-huit mois ne se soient écoulés depuis la date d'émission de la facture.

2.3. Délai de couverture de garantie des pièces de rechange

Pour les véhicules exclus de la garantie, HISPACOLD concède une couverture de 6 mois pour ses pièces de rechange, à compter de la date de début de la garantie de la pièce de rechange.

2.4. Dates de début et de fin de la garantie

2.4.1. Systèmes et composants

La date de la première immatriculation du véhicule est utilisée comme date de début de la garantie HISPACOLD pour les systèmes et composants (date de début du délai de couverture de garantie), une fois la police de garantie activée et sur respect des conditions établies dans la section 3.

Sont utilisés pour définir la date de fin de garantie les délais indiqués dans la section 2.2, à compter de la date d'immatriculation du véhicule, ou six mois supplémentaires depuis l'émission de la facture du système et/ou composant à l'acheteur, selon l'événement ayant lieu en premier.

2.4.2. Pièces de rechange

La date d'émission de la facture de la pièce de rechange au client final par HISPACOLD, ses services officiels ou ses distributeurs officiels est utilisée comme date de début de la garantie des pièces de rechange HISPACOLD.

3. DÉLAI MAXIMAL D'INSTALLATION DES SYSTÈMES OU COMPOSANTS ET ACCESSOIRES HISPACOLD

L'installation du système de climatisation ou des composants et accessoires doit s'effectuer dans un délai maximal de 6 mois à compter de la date d'émission de la facture par HISPACOLD. Si l'installation a lieu en dehors de ce délai sans qu'HISPACOLD en ait été préalablement informée, la date de début de garantie sera calculée à partir des six mois à compter de la date de facturation du système ou des composants et accessoires par HISPACOLD.

4. MISE EN MARCHÉ (PDI) ET AUDITS DE L'INSTALLATION

Sur certains marchés, HISPACOLD offre à l'acheteur la possibilité de souscrire à un service de mise en marche de ses systèmes ou composants. Il est possible de souscrire à ce service lors de l'acquisition des systèmes ou composants. Il consiste en une révision menée à bien par nos services officiels et destinée à garantir l'absence d'incidences pendant le processus de fabrication du véhicule, ainsi que la correcte installation des systèmes et composants HISPACOLD pouvant avoir un impact sur leur fonctionnement. Par ailleurs, HISPACOLD peut, sans frais pour l'acheteur, procéder à l'audit du processus d'installation des systèmes de climatisation ou des composants pendant la fabrication du véhicule afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

Dans tous les cas, HISPACOLD informera l'acheteur des incidents détectés, mais ne sera en aucun cas responsable de l'exécution des travaux d'installation, ni de la résolution ou réparation de ces incidents après leur détection et signalement à l'acheteur. La détection de certains incidents pourrait abroger totalement ou partiellement la garantie jusqu'à la prise de connaissance, par HISPACOLD, du fait que l'anomalie a été résolue de manière permanente et durable.

HISPACOLD n'assumera aucune responsabilité pour tout vice caché dans l'installation des systèmes ou composants qui se serait produit pendant le processus de fabrication des véhicules, pouvant affecter de manière directe ou indirecte les systèmes ou composants de climatisation, et qui n'aurait pas été détecté pendant la mise en marche ou l'audit de l'installation.

5. POLICE D'EXTENSION DE GARANTIE

HISPACOLD offre à l'acheteur la possibilité d'étendre la garantie des équipements, au moment de l'acquisition de ses systèmes ou composants. Pour cela, HISPACOLD doit valider les conditions dans lesquelles le service est fourni, et les opérations de base de maintenance reflétées dans la Police de garantie HISPACOLD doivent être réalisées. La police d'extension de garantie doit avoir été octroyée par écrit par le représentant légal d'HISPACOLD, dûment autorisé à cet effet.

6. ACTIVATION DE LA POLICE DE GARANTIE

HISPACOLD fournit, conjointement à ses systèmes ou composants, la Police de garantie. Pour procéder à l'activation de ladite police de garantie et pour que la garantie prenne effet, l'acheteur doit communiquer à HISPACOLD les données écrites de ladite police.

7. SERVICE APRÈS-VENTE

HISPACOLD dispose de son propre réseau d'ateliers officiels. S'agissant d'un réseau en constante évolution, il est recommandé de toujours consulter la version actualisée du document sur le site Web www.hispacold.es ou à l'aide du lien direct suivant : <http://www.hispacold.es/es/red-mundial>.

En cas de défaillance au cours de la période de garantie, le client final s'engage à se rendre à l'atelier officiel le plus proche, où il sera accueilli par nos spécialistes. En cas d'activation préalable de la police de garantie, l'autorisation préalable d'HISPACOLD ne sera pas nécessaire pour que l'atelier puisse procéder à l'intervention sur le véhicule. Il est donc recommandé de procéder à l'activation de la police de garantie le plus tôt possible avant l'immatriculation du véhicule, conformément aux indications de la section 7 du présent document.

Seuls les ateliers officiels peuvent se charger du traitement de la garantie pour HISPACOLD ; la garantie ne sera pas traitée pour les travaux de réparation réalisés par des ateliers non inclus dans le réseau officiel d'après-vente d'Hispacold.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

HISPACOLD informe l'acheteur, par voie écrite ou orale, des directives nécessaires pour la correcte installation, mise en marche et maintenance périodique du produit, c'est pourquoi HISPACOLD ne sera pas tenue responsable en cas d'opérations réalisées par l'acheteur, ou par des tiers parties, allant à l'encontre desdites directives ou les ignorant.

La garantie et la responsabilité contractuelle ou légale d'HISPACOLD pourra être invoquée uniquement lorsque l'acheteur aura payé le prix complet du matériel fourni dans le délai convenu. La quantité desdites garanties ne pourra en aucun cas dépasser le montant de la valeur d'achat du matériel ou des pièces défectueuses.

9. INVALIDATION DE LA GARANTIE HISPACOLD

HISPACOLD, ou n'importe lequel de ses ateliers officiels, n'acceptera aucune dépense au titre des garanties dans les cas de figure suivants :

- Stockage incorrect du matériel par l'acheteur ou le transporteur
- Non-respect des recommandations d'HISPACOLD ou des normes du savoir-faire propre des meilleures pratiques productives, industrielles, d'ingénierie ou de projets industriels de nature identique ou semblable, dans le montage, le branchement et/ou l'installation du matériel fourni par HISPACOLD pendant la fabrication du véhicule
- Manipulation ou utilisation défectueuse ou incorrecte des produits vendus par HISPACOLD, et réparation induite de ceux-ci réalisée par des tiers
- Pannes dues à la saleté, à la corrosion ou aux incrustations dans les échangeurs et autres dispositifs du circuit réfrigérant, attribuables au manque de diligence et d'engagement de l'acheteur ou de ses employés ou travailleurs
- Incorporation, par l'acheteur ou par des tiers, sans l'approbation préalable par écrit d'HISPACOLD, de matériaux non fournis par HISPACOLD, dans ses systèmes
- Mesures de régulation et de contrôle sur les systèmes ou composants fournis par HISPACOLD sans validation écrite préalable par celle-ci
- Pannes dues à une maintenance déficiente des équipements et accessoires pendant la période de garantie par l'acheteur, son client, ou de toute personne responsable de la réalisation de cette maintenance préventive
- Pannes dues à une tension électrique distincte de celle requise ou instable
- Pannes dues à un débit d'air autre que celui recommandé, en raison d'obstructions, de saleté, de recirculations ou de limitations constructives du propre véhicule
- Pannes au niveau du circuit d'eau de chauffage dues à un débit ou à une composition chimique autre que ceux recommandés
- Pannes dues à l'absence ou à la désactivation des protections recommandées et/ou nécessaires, par exemple les pressostats, filtres, vannes de régulation, etc.
- Utilisation de pièces non d'origine HISPACOLD dans ses systèmes, composants et accessoires

10. EXEMPTIONS DE LA GARANTIE

La garantie ne couvre pas :

- La relation des composants appelés consommables en raison de l'usure : bouteilles déshydratantes, filtres d'air, huile, courroies, balais, fusibles et relais, joints, etc.
- Les recharges de gaz, en cas d'absence de réparation de la fuite à son origine
- Toute dépense extraordinaire dérivée d'un service exceptionnel

- Les opérations de maintenance habituelles décrites dans la Police de garantie
- Les matériaux endommagés pour des causes externes. À titre d'exemple, mais sans limitation à d'autres causes, sont considérées comme des causes externes : l'effet du gel, du feu, de produits chimiques, de causes environnementales ou météorologiques extraordinaires, etc.
- Le fonctionnement des systèmes ou composants dans des conditions extrêmes de vibration, en raison du type de route
- Le fonctionnement des systèmes ou composants dans des conditions environnementales extrêmes, en dehors des limites établies, en raison de la haute concentration de sel, phosphates, minéraux, etc.
- Les déplacements jusqu'au véhicule pour réaliser les réparations en garantie, le client final devant déplacer le véhicule jusqu'à l'atelier
- Les coûts d'immobilisation forcée du véhicule, les coûts de remorquage, les heures extraordinaires en dehors de la journée de travail, les jours fériés, etc.
- Les frais de véhicule de remplacement, ou gratifications au passage ou conducteurs
- Les fuites de fluide dans les connexions qui n'ont pas été réalisées par HISPACOLD ou ses services officiels
- Les pannes ou incidences dérivées du frottement ou d'interférences entre les systèmes ou composants HISPACOLD et autres éléments de la carrosserie ou du véhicule
- Les incidents ou pannes dérivés d'une charge de réfrigérant inappropriée

Délais spéciaux de garantie :

- Douze (12) mois à compter de la date d'immatriculation ou des 100 000 km, selon le premier de ces événements, pour les fuites au niveau des joints, joints mécaniques, assemblages vissés, assemblages raccordés ou par brides, soudures et bagues d'arrêt.
- Douze (12) mois à compter de la date d'immatriculation ou des 100 000 km, selon le premier de ces événements, pour les poulies en général, notamment les poulies d'embrayage, tendeurs, intermédiaires, guides, etc. à condition qu'ils soient inclus dans le périmètre de livraison de la carrosserie.
- Douze (12) mois à compter de la date d'immatriculation ou des 100 000 km, selon le premier de ces événements, pour les problèmes de réglage et d'alignement causés pendant l'assemblage du groupe compresseur à condition que les éléments de support et de tension soient inclus dans le périmètre de livraison de la carrosserie.

Par ailleurs, HISPACOLD peut demander des informations supplémentaires explicatives, de manière ponctuelle ou de façon systématique, pour des types de pannes concrètes, pour les retours de matériaux défectueux, etc. afin de pouvoir réparer certaines pannes sous garantie.

11. VENTE DE PIÈCES DE RECHANGE

Nous vous conseillons de vous rendre chez le distributeur ou dans l'atelier HISPACOLD officiel le plus proche. Ce réseau étant en constante évolution, il est recommandé de toujours consulter la version actualisée sur le site Web d'HISPACOLD ou d'utiliser le lien direct <http://www.hispacold.es/es/red-mundia>.

En cas d'absence de point de livraison dans votre pays, vous pouvez contacter directement le service Après-vente, dont les coordonnées apparaissent sur le site Web : www.hispacold.es ou via le lien direct suivant <http://www.hispacold.es/es/contacto/sat>.

11.1. Catalogue

La liste des pièces de rechange de grande rotation est disponible sur la page Web suivante : <https://hispacoldparts.hispacold.es>. Pour pouvoir y accéder, vous devez contacter le service Gestion des ventes, sur le site Web www.hispacold.es ou via le lien <http://www.hispacold.es/es/contacto/gestion-de-ventas>.

11.2. Tarifs

Pour connaître les tarifs en vigueur des pièces de rechange, rendez-vous dans la zone Gestion des ventes sur le site Web www.hispacold.es ou via le lien direct <http://www.hispacold.es/es/contacto/gestion-de-ventas>.